

Service Pédagogique des Licences Scientifiques

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2021 - 2022

Unités d'enseignement N1 LICENCES DE SCIENCES

Comité de pilotage PAC_SPLS : avis favorable le 07/07/2021
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 21/09/2021

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **CANET Isabelle** - direction.spls@uca.fr

Parcours	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Portail Biologie - Géologie	R. Cadet - F. Morel	depa.spls@uca.fr
Portail Géologie - Chimie	V. Hélaine	depa.spls@uca.fr
Portail Biologie - Chimie	R. Cadet - F. Morel	depa.spls@uca.fr
Portail Mathématiques - Physique-SPI	V. Hélaine N. Cindea L. Berry	depa.spls@uca.fr
Portail Physique-SPI - Chimie	L. Berry V. Hélaine	depa.spls@uca.fr
Portail Mathématiques - Informatique	N. Cindea A. Lagoutte	depa.spls@uca.fr
Portail Mathématiques - Biologie	N. Cindea R. Cadet - F. Morel	depa.spls@uca.fr
Portail Chimie - Mathématiques	V. Hélaine N. Cindea	depa.spls@uca.fr
Portail Peip A	N. Cindea L. Berry	depa.spls@uca.fr
Portail Peip B	V. Hélaine	depa.spls@uca.fr
Double Licence Mathématiques - Physique	N. Cindea L. Berry	depa.spls@uca.fr
Parcours Progressif N1 Sciences	cf portails	depa.spls@uca.fr

Contact en scolarité : BRUGIERE Dominique - dominique.brugiere@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Pas de contrôle systématique de l'assiduité
Assiduité aux TD	Pas de contrôle systématique de l'assiduité - La prise en compte de l'assiduité pourra néanmoins intervenir au sein des notes "Autre" selon les MCC propres à chaque UE.
Assiduité aux TP	Contrôle de l'assiduité par émargement - 2 absences injustifiées entraînent la défaillance
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 30 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	<p>En cas d'absence justifiée à une épreuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> • si le nombre d'épreuves est égal à 2, une épreuve de substitution est mise en place, • si le nombre d'épreuves est supérieur ou égal à 3, il y a possibilité soit de neutraliser la note, soit de mettre en place une épreuve de substitution. <p>Toute absence à une épreuve de substitution est considérée comme injustifiée.</p> <p>Une note de 0 sera attribuée à tout absence injustifiée à une épreuve. L'étudiant est déclaré défaillant à partir de 2 absences injustifiées.</p>

Parcours adaptés

Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI SI dans ParcoursSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.

Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.

Cette dernière règle s'applique également pour les absences : en cas de 2 absences injustifiées aux dispositifs spécifiques, l'étudiant est réputé défaillant dans son parcours OUI SI et il n'est plus admis à le poursuivre.

Stages

Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
sans objet		

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

Référent stage pour la formation :

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - Tous parcours					
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Bloc A - semestre 1	toutes UE	30	X		
Bloc A' - semestre 2	toutes UE	30	X		

NIVEAU 1 - Double licence Mathématiques - Physique

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 54 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	A'loc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance				
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
1	A	UE 1 : MTU - O2i (option)	3														
		EC 1 : Méthodologie, bureautique			EvC	100	3	A			3	A		1	A	1h30	
	A	UE 2 : MTU - FLE (option)															
		EC 1 : Bureautique		0,5	EvC	100	2	A			1	A		1	A	1h30	
		EC 2 : Langue française	0,5	EvC	100	2	E + O	1h30+15'		1	E	1h30		1	E	1h	
	A	UE 8 : Mathématiques 1															
			9		EvC EvT	50	2 1	E+A E	2h	1	E	2h		1	E	2h	
	A	UE 9 : Physique-SPI 1															
		EC 1 : Optique	9	0,425	EvC EvT	50	2 1	E	1h30		1	E	1h30		1	E	1h30
		EC 2 : Electricité		0,425	EvC EvT	50	2 1	E	1h30		1	E	1h30		1	E	1h30
		EC 3 : Physique expérimentale		0,15	EvC	100	2	TP						1	E	1h30	
	A	UE 10 : Outils Mathématiques 1															
			3		EvC EvT	20	>2 1	A E	1h30		1	E	1h30		1	E	1h30
	A	UE 11 : Outils Informatiques 1															
		3		EvC	100	2	TP+A	1h30		2	TP+A	1h30		1	E	1h30	
A	UE 14 : Compléments de Chimie 1																
		3		EvT		1	E	1h30		1	E	1h30		1	E	1h30	
		30															

2	A'	UE 25 : Anglais (option)	3												
					EvC	100	2	E+O	1h+5'	2	E+O	1h+5'	2	E+O	1h+5'
	A'	UE 26 : Français Langue Etrangère (option)	3												
					EvC	100	2	E+A		1	E	1h	1	E	1h
	A'	UE 31 : Mathématiques 2	9												
					EvC EvT	60	2 1	E+A E	2h	1	E	2h	1	E	2h
	A'	UE 32 : Physique-SPI 2	9												
		EC 1 : Electrostatique		0,33	EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h
		EC 2 : Mécanique du point		0,33	EvC	100	≥2	E		≥2	E		1	E	1h
		EC 3 : TP Physique SPI	0,33	EvC	100	≥4	TP+A		≥2	TP+A		1	E	1h	
	A'	UE 33 : Outils Mathématiques 2	3												
					EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	A'	UE 40 : Méthodes numériques pour MP	3												
					EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
A'	UE 44 : Probabilité et statistiques	9													
				EvT+EvC	50	≥ 2	E+TP		1	E	3h	1	E	3h	
		36													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 1 et 2 - EC1 : en évaluation initiale, A désigne une évaluation de documents à remettre dans la plateforme de cours en ligne, en 2^{de} chance un test sur ordinateur

UE 8 : A consiste en 2 ou 3 petits contrôles lors des séances TD, d'un QCM en ligne et de la participation ; la note de 2^{de} chance prend en compte l'évaluation continue (dans les proportions de l'évaluation initiale), si la note globale de celle-ci est supérieure ou égale à la note de l'examen terminal de 2^{de} chance

UE 10 : A consiste en plusieurs QCM effectués en ligne ainsi que la présence obligatoire en TD ; la note de 2^{de} chance prend en compte l'évaluation continue (dans les proportions de l'évaluation initiale), si la note globale de celle-ci est supérieure ou égale à la note de l'examen terminal de 2^{de} chance

UE 11 : A désigne des petits exercices à faire en ligne en autonomie tout au long du semestre

UE 26 : A désigne un dossier réalisé en groupe

UE 31 : A consiste en plusieurs petits contrôles effectués en séance de cours ou de TD et/ou évaluation de passages au tableau et tient compte de la participation ; la note de 2nde chance prend en compte l'évaluation continue (dans les proportions de l'évaluation initiale), si la note globale de celle-ci est supérieure ou égale à la note de l'examen terminal de 2nde chance

UE 32 - EC3 : l'évaluation se base sur le compte rendu du TP (TP) et le travail en séance (A)

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées à l'exception des UE ou EC suivants :

UE 2 : en 2nde chance, un test commun sur ordinateur se substituera aux épreuves prévues pour chaque EC

UE 8 : en fonction du nombre d'heures effectuée en présentiel, des tests en ligne de 40 minutes pourront se substituer aux épreuves restantes prévues

UE 9 - EC 1 et 2 : en fonction du nombre d'heures d'enseignement réalisé en présentiel, une épreuve écrite unique par EC pourra se substituer aux épreuves restantes prévues

UE 10 : un test en ligne se substituera aux écrits

UE 25 : en évaluation initiale, l'oral sera remplacé par une vidéo déposée en ligne ; en 2nde chance, un devoir à rendre en ligne remplacera les 2 épreuves

UE 26 : le dossier réalisé en groupe devient un dossier individuel

UE 31 : en fonction du nombre d'heures effectuée en présentiel, des tests en ligne de 40 minutes pourront se substituer aux épreuves restantes prévues ; en 2nde chance, un test en ligne se substituera à l'écrit

UE 32 : tous les EC : un test en ligne se substituera à l'écrit en EvT ; en 2nde chance, une épreuve unique commune (test en ligne) se substituera aux épreuves prévues pour chaque EC - **EC3** : en fonction du nombre d'heures d'enseignement réalisé en présentiel, des épreuves écrites pourront se substituer aux épreuves restantes de TP